

**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
recherche scientifique
Université Abdelhamid Benbadis de Mostaganem**

CAQ-UMAB

**Règlement intérieur de la cellule assurance
qualité de l'Université Abdelhamid
BenBadis de Mostaganem**

Fevrier 2023

Contenu

Introduction	2
Chapitre 1: Organisation de la cellule assurance qualité	2
Chapitre 2: Fonctions et attributions de la cellule assurance qualité	4
Chapitre 3 : Référence Nationale pour l'Assurance Qualité.	7
Chapitre 4: dispositions générales	8

Introduction

Ce règlement intérieur définit les modalités d'organisation et de fonctionnement de la cellule d'assurance qualité de l'Université et les responsabilités de ses membres.

Chapitre 1: Organisation de la cellule assurance qualité

Article 1:

Il est créé au sein de l'Université Abdelhamid BenBadis une cellule fonctionnelle appelée " Cellule Assurance qualité de l'Université Abdelhamid BenBadis" appelée aussi la CAQ-UMAB.

Article 2 :

La CAQ-UMAB est une structure fonctionnelle rattachée au rectorat de l'université, créée dans le respect de ses prérogatives par le Recteur de l'Université afin d'améliorer la qualité des activités de formation et de recherche de l'Université dans le respect des attributions de ses autres organes.

Article 3:

L'objectif de la CAQ-UMAB est de proposer et mettre en œuvre toutes les actions qualitatives permettant d'atteindre les objectifs de l'Université contenus dans son projet d'établissement pour un étudiant sortant efficace à l'environnement et efficient pour l'Université.

Les activités de la cellule englobent **la qualité** dans tous les domaines de gouvernance administrative, pédagogique, de Recherche et du numérique de l'Université incluant aussi **la qualité** dans la vie au sein de l'université, dans la coopération externe et dans la relation avec l'environnement social et professionnel.

A ce titre Elle veille à:

- Assurer la qualité de tous les services internes et externes fournis par l'Université
- de proposer des Améliorations de la qualité dans la pédagogie et les programmes d'enseignement
- de proposer d'Améliorer la qualité dans la recherche et l'innovation

Article 4:

La CAQ-UMAB est composée d'un président et de représentants des facultés et instituts, qui sont désignés par leur responsable hiérarchique, chacun en ce qui le concerne.

Le président est appelé « RAQ-UMAB: Responsable assurance qualité de l'Université Abdelhamid Benbadis ». Il est désigné par le chef d'établissement par décision rectorale, pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Les autres membres de la CAQ-UMAB sont nommés par une décision du recteur de l'université, sur proposition des doyens des facultés et directeurs d'instituts chacun en ce qui le concerne. Les enseignants chercheurs désignés sont ceux dont les compétences sont avérées, et qui manifestent un intérêt pour les domaines de la pédagogie et de la recherche, ainsi que les aspects organisationnels et fonctionnels de l'université, après s'être assuré de leur consentement explicite à la constitution de la cellule.

Les autres membres de la cellule sont appelés « RAQ-Faculté (acronyme Faculté) »: Représentant assurance qualité de la faculté « acronyme Faculté » dans la CAQ-UMAB ». Ils sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable pour une fois.

Ces mêmes « RAQ-Faculté (acronyme faculté) » peuvent être considéré comme des coordinateurs qualité au sein de leurs facultés et sont ainsi désignés parfois: « CAQ-Faculté (acronyme faculté): coordinateur assurance qualité de la faculté (acronyme faculté) » .

Il peut être fait appel lors des réunions de concertation et coordination de la CAQ-UMAB à des personnes ressources ou des experts en assurance-qualité sur proposition du président de la cellule.

Il peut être également proposé une liste de suppléants pour chaque faculté et institut, afin de consolider l'équipe.

Le président de la cellule d'assurance qualité est responsable de la mise en œuvre des actions de qualité proposées par la CAQ-UMAB.

Article 5:

La CAQ-UMAB organise deux (02) réunions ordinaires de coordination et de concertation en présentiel par mois. Ces réunions sont nommées: RCC-CAQ-UMAB. Il peut être également organisé une ou deux réunions virtuelles par mois.

En cas de nécessité, il peut être organisé une réunion extraordinaire, par le président de la CAQ-UMAB sur sa demande ou celle du chef d'établissement.

Les membres de la cellule sont convoqués à la réunion par le président de la cellule, par le biais d'une invitation écrite ou par courrier électronique qui sera accompagnée de l'ordre du jour de la RCC-CAQ-UMAB, à savoir, 48h minimum avant le jour prévu à la réunion.

Aucune réunion n'aura lieu, sauf en présence d'au moins 50% des membres, dans le cas contraire la réunion sera reportée d'une semaine maximum et organisée avec les membres présents.

Chaque membre s'absentant à trois (3) « RCC-UMAB en présentiel » sans aucune justification au préalable est saisi par courrier, et son responsable hiérarchique est informé, ainsi que le chef d'établissement. Un courrier de fin de fonction dans la CAQ-UMAB lui sera notifié par son

responsable et le chef d'établissement. Il sera démissionnaire de sa qualité de membre de la CAQ-UMAB, et sera remplacé par un autre membre éligible sous la même forme, de la même faculté. Par ailleurs, le membre ne pouvant plus continuer ses missions peut présenter sa démission par écrit s'il estime qu'il est dans l'incapacité de poursuivre son parcours.

A la fin de chaque trimestre, une RCC-UMAB est consacrée à l'évaluation des progrès réalisés et apporter des ajustements si nécessaire

Article 6:

Chaque réunion est sanctionnée par un procès-verbal (PV-RCC-CAQ-UMB n°x), qui sera mis à la disposition du chef d'établissement, des doyens de faculté et du directeur d'institut.

Le procès-verbal de la réunion fera l'objet d'une publication assujettie aux formes adoptées dans la publication des décisions administratives, aux différentes structures de l'université.

Article 7:

Les membres de la CAQ-UMAB sont tenus de fournir des rapports sur les actions menées par leur faculté dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail validé par la cellule et en adéquation avec le plan qualité de l'UMAB.

Tout membre de la CAQ-UMAB peut proposer des améliorations pour les processus de qualité

Chapitre 2: Fonctions et attributions de la cellule assurance qualité

Article 8: Il est important de définir les rôles et responsabilités des membres de la CAQ-UMAB, ainsi que les personnes externes à la cellule qui peuvent être impliquées dans les activités liées à la qualité, à ce titre:

- La CAQ-UMAB est responsable de la mise en œuvre du plan qualité de l'Université.
- Les membres de la CAQ-UMAB sont responsables de la mise en œuvre des actions confiées à leur faculté.
- Le RAQ-UMAB est responsable de la mise en œuvre globale du plan qualité de l'UMAB

Article 9 : la CAQ-UMAB a pour mission de garantir la qualité dans les différents domaines de l'institution. A ce titre, elle veille à :

- **Évaluer la qualité :** par l'Évaluation régulière de la qualité des différents processus et activités de l'organisation.
- **Améliorer continuellement :** par l'identification des opportunités d'amélioration de la qualité et mise en œuvre de solutions pour les résoudre.
- **Former et sensibiliser :** par la Sensibilisation et formation du personnel pour renforcer la culture de la qualité.
- **Documenter la qualité :** par la mise en place et la maintenance d'une documentation complète sur les processus et les activités liés à la qualité.
- **Élaborer des normes et des procédures :** par l'Élaboration et mise en œuvre de normes et de procédures pour garantir la qualité dans les différents domaines de l'organisation.

- **Surveiller la conformité** : par la Surveillance de la conformité aux normes et aux réglementations en matière de qualité.
- **Communication** : par la Communication avec les différentes parties prenantes pour informer sur les activités et les résultats liés à la qualité.

Article 10 : La CAQ-UMAB travaille sur l'ensemble des activités de l'Université, à ce titre:

- Elle doit s'assurer de la normalité des services organisationnels et fonctionnels de l'Université en adéquation avec le référentiel national de l'assurance Qualité « RNAQES », le plan qualité de l'Université et de son projet d'établissement
 - Elle génère l'élaboration de travaux **d'évaluation et d'audit interne** dans sept (07) domaines dont trois (03) fondamentaux correspondants à la formation la recherche et la gouvernance pédagogique et numérique et quatre (04) domaines supports à l'Université tel que: le cadre général de la vie étudiante à l'Université, la relation interne et externe à l'université et son infrastructure et d'y favoriser le développement qualitatif des méthodologies et des pratiques.
 - Elle sert à faire évoluer et mettre en avant l'activité pédagogique.
 - Elle adoptera, dans ses activités, **quelques méthodologies** pour évaluer la qualité, identifier les opportunités d'amélioration et contrôler la qualité à l'Université. A ce titre:
 1. **Au niveau des étudiants** : elle utilisera des questionnaires, des tests et des sondages pour mesurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.
 2. **Au niveau de la satisfaction des employés** : elle utilisera des questionnaires pour mesurer la satisfaction des employés avec leur travail et leur environnement.
 3. **Au niveau des programmes d'études** : elle utilisera des critères spécifiques pour évaluer la qualité des programmes d'études.
 4. **Au niveau de l'Analyse de la performance des enseignants chercheurs : elle utilisera des critères spécifiques.**
 5. **Revue de la documentation** : examen régulier de la documentation pour s'assurer qu'elle est à jour et conforme aux normes.
- 6. A long termes:**
1. utilisation d'experts externes pour évaluer les programmes d'études et les enseignants.
 2. Examens institutionnels : évaluation périodique de l'université par des organismes externes tels que les agences d'accréditation.
- Elle utilisera dans ses activités des ressources nécessaires telles que le personnel, les outils et les budgets qui peuvent l'aider à développer ses activités et à atteindre ses objectifs, a ce titre:
 1. Avoir un Personnel qualifié : la cellule va s'appuyer sur des professionnels formés en assurance qualité avec une formation solide en évaluation et en analyse de données.
 2. Technologies de l'information : la cellule devrait disposer de systèmes de gestion de la qualité informatiques pour collecter, analyser et gérer les données d'évaluation.

3. Outils statistiques : la cellule devrait disposer d'outils statistiques pour analyser les données d'évaluation et élaborer des rapports.
4. Bibliothèques et archives : la cellule devrait disposer d'un accès à des bases de données d'articles scientifiques, de livres et de rapports pour faire des recherches et trouver des informations sur les meilleures pratiques en matière d'assurance qualité.
5. Ressources financières : la cellule devrait disposer de ressources financières suffisantes pour acheter des outils pour soutenir ses activités et réfléchir à acquérir des ressources propres, notamment par l'intervention de ses membres dans des études spécialisées.
6. Accès aux données : la cellule devrait avoir un accès facile et sécurisé aux données de l'université pour effectuer des analyses et évaluations.
7. Équipement : la cellule devrait disposer de l'équipement nécessaire pour effectuer des évaluations et des analyses, tels que des ordinateurs, des imprimantes, des tableaux blancs, etc.

- Elle **utilisera** des indicateurs de performance pour mesurer son succès et les opportunités d'amélioration. A ce titre nous suggérons à titre non exhaustive :

1. Au niveau étudiant:

1. Taux de satisfaction des étudiants : mesure de la satisfaction des étudiants avec leur expérience d'apprentissage et l'enseignement.
2. Taux de réussite des étudiants : mesure du nombre d'étudiants qui réussissent leurs programmes d'études.
3. Effectif des étudiants : mesure du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes d'études.

2. Au niveau employé:

1. Taux de satisfaction des employés : mesure de la satisfaction des employés avec leur travail et leur environnement.
2. Taux de retour des employés : mesure du taux de retour des employés à l'université.

3. Au niveau Qualité de l'enseignement :

1. mesure de la qualité de l'enseignement en utilisant des indicateurs tels que la **pertinence des enseignements, la qualité des matériels didactiques et la performance des enseignants.**
2. Amélioration des programmes d'études : mesure de l'amélioration des programmes d'études en utilisant des indicateurs tels que la pertinence des objectifs pédagogiques, la qualité des activités d'apprentissage et la qualité des matériels didactiques.

- Elle **s'appuiera dans ses activités** des différentes expériences des sociétés, des structures nationales et internationales dans le domaine de l'organisation, de la qualité de l'enseignement

supérieur. Elle présentera des propositions dans le but de participer à la prospérité et la promotion des domaines pédagogiques et organisationnels de l'université.

- Elle sert à propager la culture de la qualité à l'université.
- Elle doit contribuer au programme de formation continue, de perfectionnement et de recyclage, de la ressource humaine à l'Université (cadres universitaires, responsables pédagogiques, encadreurs et les nouveaux enseignants, ATS, ...) dans le domaine de l'Assurance qualité.
- La cellule doit participer activement aux activités locales, régionales, nationales et internationales pour garantir la qualité et profiter des compétences nationales et internationales.

Article 11 : le responsable de la cellule est un membre actif de la CAQ. Avec le soutien du Recteur, il encourage la mise à disposition de tous les moyens assurant le bon fonctionnement de la cellule.

Article 12: La CAQ-UMAB a des valeurs que nous proposerons à inclure dans les politiques et les procédures de qualité, de les communiquer clairement aux travailleurs de l'Université de les intégrer dans les critères d'évaluation de la performance, de les intégrer dans la formation et de les encourager pour leur mise en pratique. Ces valeurs sont:

1. Informer :

Nous veillerons à ce que tous les travailleurs de l'Université **soient informés** des politiques et des procédures de qualité en place, ainsi que des changements apportés à ceux-ci. afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.

2. Sensibiliser

Nous veillerons à **sensibiliser** tous les travailleurs de l'Université à l'**importance** de la qualité dans leur travail quotidien. Il est important que tout un chacun comprenne comment son travail contribue à atteindre les objectifs globaux de qualité à l'Université.

3. Organiser

Nous veillerons à mettre en place des systèmes et des processus pour garantir la qualité de la production « d'un étudiant efficace ». Cela peut inclure la mise en place de contrôles qualité rigoureux et la mise en place de protocoles pour gérer les erreurs ou les problèmes de qualité.

4. Responsabiliser

Nous veillerons à ce que chaque travailleur de l'Université prenne la responsabilité de la qualité de son travail. Il est important de créer un environnement où les employés se sentent responsables de la qualité de leur travail et sont encouragés à signaler les problèmes de qualité pour les résoudre.

Chapitre 3 : Référence Nationale pour l'Assurance Qualité.

Article 13 : le référentiel national de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur RNAQES en Algérie a été conçu par les experts algériens appuyer par de l'expertise

internationale et implémenter par la commission nationale de l'implémentation de l'assurance Qualité « CIAQES », Validé par Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur en 2016.

ce document est constitué de **7 domaines**, dont trois (03) fondamentaux (Formation, Recherche, Gouvernance), et quatre (04) domaines supports (Vie étudiante, coopération, relation avec l'environnement, l'infrastructure)

Chaque domaine décrit le **processus** de l'activité dans le domaine, ce processus est constitutif d'un ensemble de **champ**.

Au niveau de **chaque champ** il y a un ensemble de **références** pour atteindre les objectifs du **processus en général** et **du champ en spécificité**.

Pour chaque référence, il y a des normes et critères (des indicateurs) à mettre en exergue pour atteindre la qualité et répondre aux objectifs de la référence, du champ.

Pour vérifier la réalisation ou pas de l'Indicateur, des preuves réalisables, mesurables sont proposées

Article 14 : Le RNAQES est la référence de base de la CAQ-UMAB.

- La cellule assure le suivi dans le cadre du programme national d'activités
- Le RNAQES est la source référentielle de la CAQ-UMAB dans le cadre d'amélioration continue de la méthodologie d'assurance qualité et de sa promotion.

Chapitre 4: dispositions générales

Article 15 : le règlement intérieur peut être modifié, en cas de nécessité et avec l'accord de la majorité des membres de la cellule.

Article 16 : le règlement intérieur est soumis à l'approbation du recteur de l'université.

Article 17 : Le fonctionnement, les actions ainsi que les documents produits par la cellule sont régis par les principes d'éthique et de déontologie universitaire.

Article 18: Le règlement intérieur est en vigueur à compter de la date de publication. Les membres de la cellule d'assurance qualité sont tenus de se conformer au règlement intérieur à compter de la date de publication.

Ce règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement de la cellule d'assurance qualité de l'Université et les responsabilités de ses membres.

Validation par le chef d'établissement

Mostaganem le